

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2020

Date de la convocation : 06/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Christophe BOUVIER, M. Christian BOREL à M. Patrick CURTAUD, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Daniel PARAIRE à Mme Anny GELAS, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN, M. Lévon SAKOUNTS à Mme Annie DUTRON.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : M. Thierry SALLANDRE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - Déchets : redevance spéciale 2021 et modification de la convention cadre

Rapporteur : Jean TISSOT

NOTE DE SYNTHÈSE

Le financement du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est assuré principalement par la TEOM.

Afin de mieux équilibrer le financement du service entre les différents utilisateurs, il est prévu un dispositif de redevance spéciale au-delà d'un volume hebdomadaire supérieure à 1000 litres par semaine pour les producteurs non ménagers de déchets assimilables aux ordures ménagères.

Dès l'année 2020, le tarif de redevance spéciale a été établi afin de tenir compte de l'augmentation des coûts en se rapprochant du coût réel du service. Pour mémoire, ce dispositif est actualisé par délibération annuelle devant intervenir avant le 31 décembre. Il est également indiqué son principe dans le règlement de collecte de Vienne Condrieu Agglomération délibéré le 27 juin 2018.

Il est proposé de reconduire le dispositif de redevance spéciale pour 2021 sur les bases suivantes :

- Tarif ordures ménagères résiduelles (OMr) actualisé et basé sur le coût réel du service soit : 0,036 € TTC /litre pour les producteurs dépassant 1000 litres par semaine (identique et stable par rapport à l'année précédente) ;
- Tarif collecte sélective basé sur la moitié du tarif ordures ménagères afin d'être incitatif au tri au-delà de 600 litres par semaine ;
- Mise à jour des valeurs du matériel mis à disposition au regard des prix du dernier marché de fourniture de bacs (prix unitaires plus faibles que précédent marché). En effet, pour mémoire, le prêt de matériel fait l'objet d'une convention et dans le cas où l'utilisateur ne rendrait pas le matériel mis à disposition celui-ci est tenu de le rembourser.
- Autres tarifs inchangés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 28 octobre 2003 modifiée, instituant la redevance spéciale,

VU la délibération n°18-249 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant le règlement du service public de collecte et la grille tarifaire unique,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la grille tarifaire jointe à la délibération comprenant l'ensemble des redevances et autres tarifs liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.


DECLARE que les recettes correspondantes seront prévues au budget concerné, fonction 812, service ENV.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

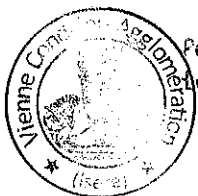
Conseil Communautaire du 13 octobre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 OCT. 2020
et a été publiée le 15 OCT. 2020

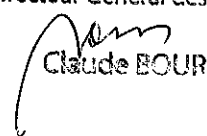
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Claude BOUR

Grille tarifaire dans le cadre du règlement de collecte du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Délibération du 13 Octobre 2020 applicable au 01/01/2021

Objet	Unité	Tarif € HT	TVA €
Redevances pour collecte et traitement des déchets commerciaux et professionnels			
Redevance annuel carton	an		
Redevance spéciale ordures ménagères résiduelles (le litre de déchets)	l		
Redevance spéciale collecte sélective (le litre de déchets)	l	0,018	
Ticket de déchèterie (le ticket)	Ticket		
Valeur du matériel mis à disposition			
Bac OM ou CS 120 litres	Unité	17	
Bac OM ou CS 180 litres	Unité	22	
Bac OM ou CS 240 litres	Unité	24	
Bac OM ou CS 360 litres	Unité	34	
Bac OM ou CS 500 litres	Unité	106	
Bac OM ou CS 660 litres	Unité	98	
Bac OM 770 litres	Unité	100	
Bac CS 240 litres operculé	Unité	50	
Bac CS 360 litres operculé	Unité	60	
Bac CS 660 litres operculé	Unité	115	
Bac OM 240 litres VERRE	Unité	47	
Bac Carton 360 litres	Unité	68	
Bac Carton 770 litres	Unité	127	
Duetto	Unité	285	